

5.0 L'HARMONISATION DES POLITIQUES

L'harmonisation des politiques nationales est un concept clé qui se dégage des pressions économiques des années 80 et qui a surgi au Canada surtout dans le cadre du débat sur l'ALE. Dans certains cas, on l'interprète comme une collaboration et une concertation internationales bénéfiques dans la gestion des événements économiques. Dans d'autres cas, cette interprétation prend une connotation négative et il est alors question de pressions internationales visant à obliger les pays à adopter des politiques qui servent uniquement les impératifs d'un programme commercial étroit. Nous discutons de ces deux interprétations dans certaines sections de ce chapitre.

5.1 L'HARMONISATION ET LA SOUVERAINETÉ

Certains pays commencent à se rendre compte que la meilleure façon de réagir aux pressions en faveur d'une restructuration mondiale et à l'interdépendance croissante des économies nationales, que nous rappelons presque continuellement dans le présent rapport, est de prendre des mesures conjointes. La théorie commerciale classique dit que l'avantage comparatif déterminera ce qui est produit, à quel endroit et ce qui, par conséquent, fera l'objet d'échanges et que la diversité des structures industrielles et du commerce découle des différences dans les facteurs de production que possèdent les pays; il n'en demeure pas moins que les gouvernements jouent aujourd'hui également un rôle important dans ce processus.

De nombreuses politiques gouvernementales peuvent avoir des répercussions sur la compétitivité des entreprises qui veulent faire des affaires. Par exemple, des lois imposant des salaires minimums élevés dans une région peuvent pousser les entreprises qui ont besoin d'une main-d'oeuvre peu qualifiée à aller s'installer ailleurs, alors que de faibles niveaux de scolarité et de compétence inciteront les entreprises de haute technologie ou de recherches à s'installer dans des régions où la main-d'oeuvre est plus scolarisée. Les différences entre les politiques en matière d'investissement et de fiscalité, dans la réglementation relative à la santé et à la sécurité et dans les règles de protection environnementale font qu'il est plus difficile pour une entreprise qui cherche à maximiser son rendement de décider où s'installer.

Qu'un pays soit ou non en situation de libre-échange avec certains ou avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux, tous les pays pour lesquels le commerce est important sont soumis à des pressions voulant qu'ils harmonisent les politiques qui ont des répercussions importantes sur le monde des affaires, ou que l'effet de ces politiques soit comparable. Un accord de libre-échange ne fait qu'intensifier ces pressions, surtout dans les secteurs qui n'ont pas d'avantages économiques naturels comme des ressources naturelles ou énergétiques abondantes ou dont les coûts de transport sont élevés. L'élargissement du marché ouvre de nouvelles perspectives d'affaires, mais, en même temps, il accroît les pressions de la concurrence.

À mesure que s'élargira le choix des environnements politiques qui s'offrent aux entreprises, les pressions en faveur de l'harmonisation des politiques gouvernementales s'intensifieront. Les gouvernements pourront répondre à ces pressions a) en adoptant des normes internationales dictées par les marchés dont la tendance à retenir le plus commun dénominateur va parfois violemment à l'encontre des objectifs sociaux des États; b) en négociant des accords de collaboration; c) ou en ayant recours à des mesures protectionnistes pour mettre l'ensemble ou